

Mission de maîtrise d'œuvre  
pour la construction d'un nouvel  
ALSH

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

*Mode de consultation : Procédure adaptée restreinte*

**Candidature à remettre avant le 20 septembre**

**1. Objet du contrat**

Le contrat porte sur la prestation suivante : Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouvel ALSH sur la commune de la Forêt-Fouesnant

**2. Caractéristiques du contrat**

**2.1 Allotissement**

Le marché n'est pas alloti.

**2.2 Tranches**

La consultation n'est pas décomposée en lots.

**2.3 Date et délai de la prestation**

La date prévisionnelle de commencement de la prestation est fixée à octobre 2024. Le contrat débutera à l'émission d'un ordre de service.

Le marché prendra fin à l'issue de la Garantie de Parfait Achèvement.

**3. Caractéristiques de la consultation**

**3.1 Type de procédure**

La présente consultation donnera lieu à un marché ordinaire.

**3.2 Procédure**

La procédure se déroule en 1 phase.

**3.3 Compétences exigées du titulaire**

Chaque mandataire des groupements devra présenter une équipe pluridisciplinaire constituée des compétences suivantes : architecture, structure, fluides, thermique, SSI et OPC.

### **3.4 Dépôt de question et modifications de la consultation**

Les candidats peuvent poser des questions jusqu'à huit jours calendaires avant la remise des candidatures ou des offres. L'acheteur peut modifier le dossier de consultation jusqu'à six jours calendaires avant la remise des candidatures ou des offres. Le nombre de jour comprend le jour de remise des candidatures ou des offres.

## **4. Réponse des entreprises**

### **4.1 Groupement d'entreprises**

Plusieurs entreprises peuvent se réunir sous la forme d'un groupement conjoint ou solidaire. Toutefois, le mandataire devra obligatoirement être solidaire.

### **4.2 Dépôt de la candidature et de l'offre**

La candidature doit être déposée avant **le vendredi 20 septembre 2024, 12 heures**. Elle est à transmettre **obligatoirement** par dépôt électronique, via la plate-forme Mégalis Bretagne : [www.megalis.bretagne.bzh](http://www.megalis.bretagne.bzh) (aucune signature électronique n'est requise lors du dépôt). Aucun dépôt papier ne sera accepté. En cas d'indisponibilité de la plateforme le jour de la remise des candidatures et **uniquement dans ce cas-là**, la candidature peut être envoyée par mail à l'acheteur via une plateforme permettant l'envoi de fichiers volumineux. Elle ne sera ouverte qu'après la date et l'heure limite de remise des candidatures. Si besoin, des tutoriels sont disponibles sur Mégalis pour [créer un compte entreprise](#) ou [se connecter à la salle des marchés](#).

### **4.3 Contenu de la candidature + offre**

La candidature et l'offre doivent contenir les documents suivants :

- Le formulaire de candidature (ou, à défaut, les DC1 et DC2)
- Le dossier de candidature (ou, à défaut, les DC1 et DC2) reprenant les points demandés dans la trame du dossier de candidature
- Les attestations d'assurances
- Un dossier sur la société décrivant les moyens humains et matériels
- La prévision de groupement ou de sous-traitance pour chacune des prestations
- Attestation de l'Ordre des Architectes
- Note méthodologique sur les moyens mis en place pour répondre au projet et à ses contraintes
- L'acte d'engagement et les tableaux annexes
- Tous moyens laissés à la discrétion du candidat pour prouver ses qualifications professionnelles

En cas de cotraitance, il est nécessaire de transmettre les mêmes pièces pour tous les cotraitants.

Si besoin, vous pouvez utiliser le modèle de déclaration de cotraitance et le modèle de déclaration de sous-traitance présents dans le DCE.

***Le présent règlement de consultation n'est pas à remettre.***

#### **4.4 Visite des lieux**

La visite des lieux n'est pas obligatoire mais fermement recommandée.

Personne à contacter pour prendre rendez-vous :

Guillaume DANIEL / 06 07 07 61 19

Richard MASSON / 06 33 85 38 27

#### **4.5 Critères de choix de l'offre**

Les offres conformes au dossier de consultation reçoivent une note sur 100 points, pondérée au vu des critères suivants :

- Prix (40 points)
- Valeur technique (60 points)

#### **4.6 Audition - Négociation**

Une audition pourra avoir lieu pour les 3 candidats les mieux positionnés après la phase d'analyse.

### **5. Renseignements complémentaires**

Toute question, y compris concernant les voies de recours, doit être déposée via la plate-forme Mégalis Bretagne : [www.megalis.bretagne.bzh](http://www.megalis.bretagne.bzh). Si besoin, des tutoriels sont disponibles sur Mégalis pour [poser une question](#).